

Conseil consultatif
Résumé de la réunion

tenue le 13 juillet 2022



Membres du conseil consultatif présents

Stacy Hope [présidente]	Women In Mining UK
Auguste Mutombo	IDAK
Benitha Tambwe (au nom de Paul Mabolia)	CTCPM
Holger Grundel	Levin Sources
Hugh Brown	Photographe
Jared Connors	Assent
Nicole Hanson	LME
Nikolaus McLachlan	GIZ
Richard Robertson	RMAC Global
Sebastian Vetter	BGR

Membres du comité de pilotage de l'ACE présents

Anne-Marie Fleury	Glencore
Ga Yee Park	LG Energy Solutions
Jaap Borstrok	Signify
Jose Diemel	Fairphone

Membres du Secrétariat de l'ACE présents

Alexandra Lukamba	The Impact Facility
Alex Deprez	
Assheton Stewart Carter	
Candice Jumwa	
David Sturmes	
Laura Gerritsen	
Valentijn Eschauzier	

Abréviation	Définition
AB	Conseil consultatif
AFA	Alternatives for Action
PAM	Producteur artisanal de minéraux
EMAPE	Exploitation minière artisanale et à petite échelle
BGR	Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (BGR) (Office fédéral des sciences de la terre et des matières premières)
C4D	Cobalt for Development
CAMI	Cadastre Minier
CARF	Centre Arrupe Pour La Recherche & La Formation
CEEC	Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification
CMDS	Coopérative Minière pour le Développement Social
CTC	Chaînes commerciales certifiées
EGC	Entreprise Générale du Cobalt
ACE	Alliance équitable pour le cobalt
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
MSI	Initiative plurilatérale
SST	Santé et sécurité opérationnelles
SAEMAPE	Service D'Assistance et D'encadrement de L'exploitation Minierw Artisanale et a Petite Echelle
ZEA	Zone d'exploitation artisanale

Contexte

En avril 2022, l'ACE a lancé son Conseil consultatif, un groupe de bénévoles formé pour offrir des conseils non contraignants au Secrétariat et au Comité directeur de l'ACE, et opérer selon un mandat écrit distinct approuvé par le Comité directeur, actuellement en cours d'élaboration. Le CC apporte des connaissances et des compétences uniques qui complètent les connaissances et les compétences du Comité de pilotage de l'ACE afin de guider l'CC pour qu'elle atteigne ses objectifs de manière plus efficace.

Le conseil est composé d'experts en la matière, de praticiens et de membres de la société civile désireux de contribuer au développement de notre approche et à l'évolution de notre programme sur le terrain. Le conseil se réunit deux fois par an. Il est dirigé par un président nommé chaque année par les membres et son mandat est de trois ans.

La composition de l'Organe d'appel comprend des experts dans tous les différents domaines de travail afin de permettre d'obtenir des conseils avisés. Il s'agit notamment de

- Exploitation minière artisanale et meilleures pratiques en matière d'EMAPE
- Réglementation minière nationale et internationale
- Contrôle préalable de la chaîne d'approvisionnement en minerais à l'échelle internationale
- Droits de l'enfant et lutte contre le travail des enfants
- Gouvernance de l'initiative plurilatérale

Le nombre de membres du CC est limité à 20, nommés sur invitation directe par l'Assemblée générale des Nations unies.

Secrétariat de l'ACE au nom des membres de l'ACE. Les conseils donnés par le conseil sont publiés sur le site de l'ACE et inclus dans le rapport annuel.

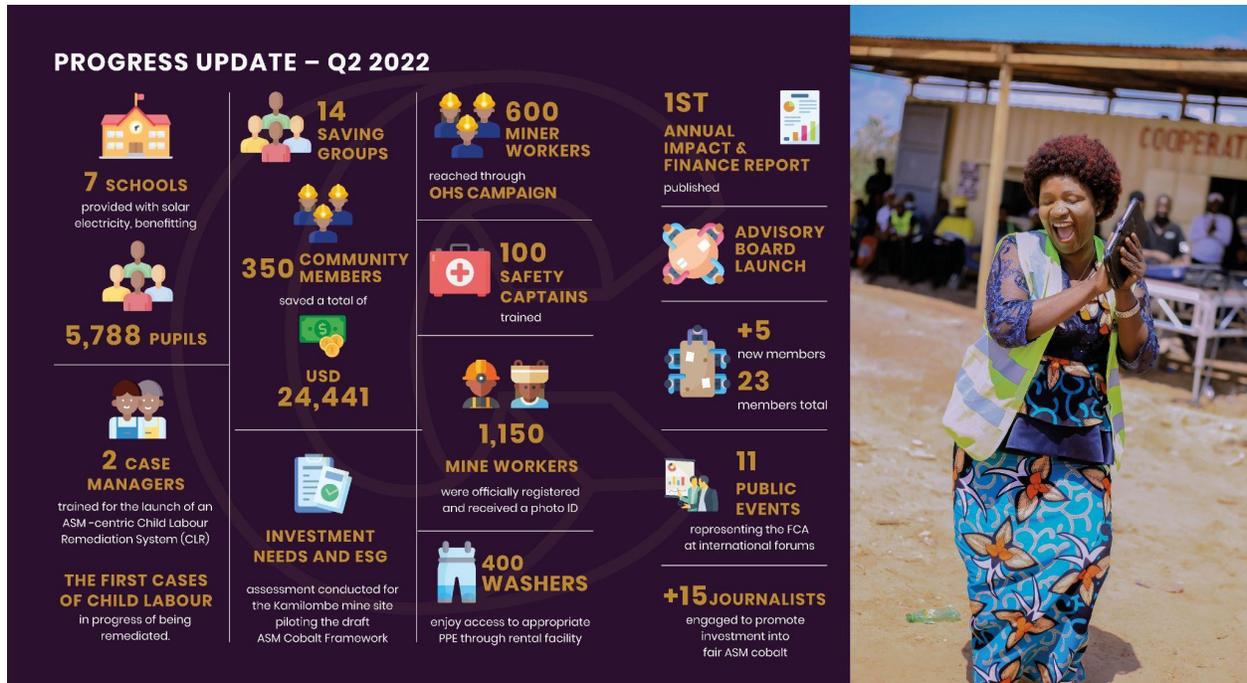
Ordre du jour de la réunion

1. L'ouverture
2. Présentation du directeur national de l'ACE en RDC, Alex Deprez
3. Récapitulation de la séance inaugurale de lancement
 - a. Projet de cahier des charges pour le conseil consultatif
 - b. Matrice des compétences du cc
4. Information sur la RD Congo
 - a. Développements politiques
 - b. Progrès de l'ACE Q1-Q2 2022
5. Discussion sur la stratégie ACE 2025
 - a. Synthèse des commentaires reçus
 - b. Tour de table ouvert sur les réactions du groupe
 - c. Blocages actuels tels qu'ils ont été constatés par l'ACE
 - i. Atteindre la légalité du site
 - ii. L'approche de l'ACE en matière de collecte de fonds
6. Questions diverses
7. Fermeture

Résumé de la réunion

I. Progrès de l'ACE - Q2 2022

Le secrétariat a souligné les progrès réalisés au cours des six mois, comme indiqué dans le [rapport trimestriel de la ACE pour le deuxième trimestre](#) et résumé dans le graphique ci-dessous.



Fait marquant : L'évaluation des besoins d'investissement et de l'ESG récemment menée sur le site minier de Kamilombe, partenaire de l'ACE, indique qu'un montant estimé à 2,5 millions de dollars sera nécessaire pour réaliser des interventions significatives en matière de santé et de sécurité opérationnelles (SSO), dont la clé est l'amélioration de la ventilation du site et le déploiement d'EPI sur l'ensemble du site minier, qui est actuellement limité aux laveurs de la coopérative.

Pour opérer à grande échelle, en incluant les coûts de gestion et de remédiation au travail des enfants, le coût estimé s'élèverait à 4-5 millions de dollars sur 2 à 3 ans.

Questions sur le CC

Quels ont été les critères de sélection des participants aux groupes d'épargne ?

Les membres les plus anciens et les plus actifs de la coopérative ont été privilégiés lors de l'intégration des membres. L'ACE est sur le point d'entreprendre une évaluation à mi-parcours du projet pour mesurer l'impact de ses interventions jusqu'à présent, y compris l'impact des groupes d'épargne sur ses participants. L'évaluation sera achevée dans les semaines à venir.

Quels sont les autres moyens de subsistance envisagés ?

Bien que limitées par des contraintes budgétaires, les options suivantes sont également envisagées pour l'avenir :

- L'équipe de l'ACE voit beaucoup de potentiel dans l'agriculture et envisage de former des jeunes à l'agri-entrepreneuriat à l'avenir, avec le soutien de son partenaire CARF.
- Accès à l'énergie : il s'agit ici de faciliter l'expansion de l'entrepreneuriat solaire en fournissant des lampes solaires portables et en rechargeant les téléphones portables en tant que service fourni à la communauté par les entrepreneurs qui seront intégrés au programme à l'avenir.
- L'ACE est en discussion avec une banque locale sur la manière de faciliter l'accès des diplômés des groupes d'épargne aux microcrédits. La discussion avec la banque porte également sur un éventuel soutien en nature pour améliorer les connaissances financières des PAM, dont certaines ont déjà été formées à l'élaboration d'un plan d'affaires.
- L'ACE et son partenaire de mise en œuvre des groupes d'épargne, AFA (Alternatives for Action), mènent un exercice de collecte de données pour comprendre leurs niveaux de revenus et leurs besoins afin de fournir une base de référence pour des interventions alternatives.

Quelle est la durabilité et l'extensibilité de la dépendance à l'égard du financement des donateurs pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité dans les mines ?

L'ACE est en discussion avec certains des fournisseurs industriels régionaux pour envisager de fournir des fonds de roulement à la coopérative en échange de remises sur le prix du cobalt. Pour réduire le risque de leurs investissements, l'ACE

prévoit de tirer parti du financement des donateurs pour assurer la transparence, le suivi et la formation, ce qui réduira le risque de leurs investissements. La preuve du concept sera nécessaire sur 2 ou 3 sites pilotes avant que l'ACE ne puisse fonctionner sans financement mixte.

La Coopérative Minière pour le Développement Social (CMDs), le site minier partenaire de l'ACE à Kamilombe, a exprimé son intérêt pour cette approche car elle peut se positionner comme un acteur commercial plus important dans la communauté, en localisant le commerce dans un secteur actuellement dominé par les négociants étrangers. Les bénéfices d'une telle intervention seront réinvestis dans l'amélioration de la mine.

II. Comment l'ACE peut-elle structurer et améliorer son approche de la diversification économique ?

Contexte : Les PAM dénoncent des pratiques frauduleuses dans l'évaluation du poids et de la pureté et n'ont pas confiance dans les systèmes actuels. Des estimations récentes suggèrent un salaire journalier de 14 dollars pour les EMAPE, contre un salaire moyen de 3,50 dollars dans le pays, d'où la volonté d'assumer un risque personnel accru.

L'ambition de l'ACE est de diversifier les opportunités de revenus pour faire de l'EMAPE un choix plutôt qu'une option par défaut et offrir aux personnes non intéressées par l'exploitation minière un moyen de s'en sortir. L'idée est d'incuber et de permettre l'entrepreneuriat local en dehors du secteur minier pour permettre une EMAPE digne, une possibilité accrue lorsque d'autres alternatives existent. Dans ce contexte, l'ACE souhaite explorer les moyens de maximiser le contenu local des mineurs industriels au profit des PAM et des communautés entourant leurs concessions.

Discussion au sein de l'CC :

- Pour permettre une transition durable, l'ACE et ses partenaires devraient envisager d'apporter un soutien aux entreprises.

- L'ACE devrait s'efforcer de continuer à travailler avec des partenaires locaux expérimentés et bien établis, en fournissant un soutien aux capacités lorsque cela est possible, afin de permettre la durabilité de ces interventions.
- Les premiers moyens de subsistance alternatifs à envisager devraient inclure des services auxiliaires qui continuent à servir la communauté minière, afin de permettre une sortie progressive du secteur.

Quelques membres du CC sont intéressés à rejoindre un groupe de travail pour approfondir la question de la facilitation des moyens de subsistance alternatifs. Le secrétariat assurera le suivi de cette question.

III. Discussion sur la stratégie Ace 2025

Contexte : Avec la consultation du comité de pilotage, le secrétariat a rédigé le document à la fin de 2021 et au début de 2022 pour détailler le rôle et l'ambition de l'ACE dans l'espace EMAPE du cobalt d'ici l'année 2025 dans l'effort d'atteindre ses objectifs. Ceci avant la convocation du CC. Certains commentaires écrits du CC ont déjà été reçus.

a. Synthèse des commentaires reçus

- Les membres ont exprimé leur intérêt pour l'examen des indicateurs clés de performance internes pour 2022 et du budget disponible pour les activités programmatiques. Cela sera facilité soit par des appels individuels avec ceux qui sont intéressés, soit par une session séparée si l'intérêt est partagé par plusieurs membres. Le budget 2022 ayant été fixé avant la convocation de la première réunion du CC, les membres du CC auront un droit de regard sur le budget dans les années à venir.
- Lors de la finalisation du document, il convient d'envisager une consultation élargie des parties prenantes, y compris la société civile et le gouvernement, tant au niveau local que national.
- L'ACE devrait envisager d'avoir une présentation de l'organisation en une seule page pour l'engagement et le recrutement en aval.

- Il existe un document séparé destiné à être présenté aux membres potentiels de l'ACE, et les membres du CC sont invités à l'affiner.
- L'approche de l'ACE en matière de productivité minière a été saluée dans le document, car l'augmentation de la production entraîne une augmentation des salaires pour les PAM.
- Les interventions de la stratégie se concentrent sur le site minier de Kamilombe. Le secrétariat devrait envisager de reformuler le document autour d'interventions évolutives et systémiques qui ne se limitent pas à la coopérative afin de garantir l'évolutivité de l'approche sur l'ensemble des sites, même en l'absence de l'alliance.

a. Goulets d'étranglement actuels tels qu'ils ont été constatés par l'ACE

Atteindre la légalité du site

Contexte :

La plupart des sites EMAPE fonctionnent actuellement sur des concessions minières industrielles, et la coexistence EMAPE-Industriel est un problème persistant. Environ 60 ZEA sont principalement inactives en raison d'un manque de données géologiques prouvant une minéralogie suffisante. Le code minier ne permet pas aux industriels de s'engager avec les EMAPE sur une base commerciale ; c'est pourquoi les organisations de la société civile font pression pour la légalisation des mineurs artisanaux opérant sur des "sites illégaux" de facto ou des sites miniers informels.

Pour réduire les risques d'investissement, la légalité des sites miniers est une condition préalable aux investissements dans les sites soutenus par l'ACE si des opportunités de financement pluriannuel évolutif sont privilégiées. L'ACE s'est donc engagé auprès du gouvernement à soutenir les efforts de légalisation.

Les entités conçues pour fournir aux EMAPE et aux coopératives une assistance technique et financière, telles que CTC (Certified Trading Chains) et SAEMAPE (Service d'Assistance et d'encadrement de l'exploitation Minière artisanale et à petite échelle) doivent être engagées. Il s'agit ici de tirer parti d'autres voix dans ce domaine, notamment Cobalt for Development (C4D) et l'IIED (Institut international pour l'environnement et le développement). L'ACE prévoit également de tirer parti d'engagements d'investissement potentiels pour catalyser le processus.

Discussion au sein du CC

- Dans les mois à venir, le Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (BGR) s'efforcera de remédier au manque de données géologiques pour résoudre le problème actuel des concessions EMAPE dormantes.
- Une approche à envisager pour faire fonctionner les ZEA est de cibler les détenteurs de concessions industrielles intéressés par la signature de protocoles d'accord publics avec les coopératives, avec la co-signature potentielle des gouvernements locaux et nationaux. Les membres en aval de l'ACE peuvent être mobilisés pour plaider en faveur de l'ouverture des concessions industrielles à l'EMAPE.
- Certaines sociétés minières appartenant à l'État et disposant de licences industrielles semblent avoir conclu des accords informels avec les mineurs artisanaux de cobalt qui ne font pas l'objet d'un suivi adéquat - une faille potentielle qui peut être étudiée pour voir comment l'engagement systémique avec les mineurs artisanaux de cobalt peut être optimisé alors que la légalité des sites miniers reste un défi.
- D'un point de vue pragmatique, la situation actuelle de l'EMAPE pourrait ne pas changer de sitôt, car de nombreuses personnes au pouvoir dans le pays ont tout intérêt à maintenir le statu quo actuel de l'EMAPE dans le pays pour en tirer des avantages financiers. En effet, le statut "illégal" des coopératives, très répandu, les rend plus faciles à manipuler, à corrompre et à influencer.

Les défis posés par la ZEA limitent certaines des interventions proposées :

- Les ZEA peuvent être légalement révoquées avec un préavis de 90 jours et réattribuées à un mineur industriel considéré comme plus apte à l'exploitation minière.
- Les ZEA sont légalement limitées en matière de mécanisation car elles ne peuvent pas utiliser de machines lourdes, ce qui limite toute ambition d'exploiter des mines à ciel ouvert qui permettraient de respecter la limite de profondeur des tunnels fixée à 30 mètres dans le pays.
- La pratique du ministère des mines décourage les accords de protocole d'accord avec l'EMAPE, car les mineurs industriels qui concluent de tels accords risquent de perdre leur permis pour cette raison.

IV. L'approche de l'ACE en matière de collecte de fonds

Contexte : L'ACE souhaite collaborer avec ses homologues du secteur pour s'assurer que la MSI est considérée comme un catalyseur et non comme une concurrence potentielle.

Discussion :

- Les IP devraient envisager de s'intéresser à la FEC – la Chambre de commerce de la RDC – et de trouver des domaines de collaboration potentiels. Il s'agit ici d'aligner les ambitions de l'ACE sur les ambitions du gouvernement en matière de contenu local.
- Quatre divisions gouvernementales relevant du ministère des mines doivent être approchées et commercialisées différemment. Il s'agit de
 - a. PECO : réglemente et évalue les exportations de minéraux
 - b. SAEMAPE : offre des services d'extension de l'EMAPE
 - c. Division de mine : met en œuvre le code minier
 - d. CAMI : approche de l'attribution des permis qui équilibre le rendement économique pour le pays tout en tenant compte du développement humain.

- L'ACE devrait également envisager de s'engager avec l'Agence nationale de promotion des investissements sous l'égide du ministère de la planification de la RD Congo afin de trouver des domaines d'alignement.